



Heritage de mon père et succrsson

Par **Sofy27**, le **25/04/2018** à **20:36**

Bonjour, rnrnFâchée avec ma famille depuis 10 ans (grâce à ma mère), plus de nouvelles sauf le décès de mon papa le 3 janvier 2017. Nous sommes 6 frères et sœurs. Même ma tante (la sœur à mon père, ne sait rien). Un notaire est t-il obligé de nous contacter car depuis, je n'arrive pas à savoir le nom du notaire, envoyé des mails aucuns notaires me répond. Je voudrai savoir si je peux m'attendre à savoir si mon père nous a laissé quelque chose ou si c'est ma mère qui aura tout (s'il y a quelque chose bien sûr). rnrnMerci d'avance,rnrnCordialement.

Par **morobar**, le **26/04/2018** à **07:41**

Bonjour,rnDéjà pour commencer, il faut savoir si votre père possédait des biens immobiliers (maisons, appartements, terres...).rnSi OUI le notaire en charge de la succession ne manquera pas de questionner la fratrie.rnSi non n'importe quel héritier dont votre mère peut déposer l'état de succession (moins de 5000 euro) en se portant fort pour les autres.rnSinon c'est encore une fois un notaire qui interviendra.

Par **Sofy27**, le **26/04/2018** à **16:09**

Bonjour, n'ayant pas de réponses d'un notaire quelconque je suppose que la maison de mes parents et autres biens ont été vendu depuis bien avant le décès de mon père. Je vous remercie de votre réponse. Bonne journée à vous. Cordialement